



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015 A 9H00**

AFFAIRE N° 10

**Opération « Extension des réseaux des eaux usées de la CASud
Programme 2013 — 2 lots sur le Tampon » :**

- **Acceptation de la subvention de l'ONEMA**
- **Approbation du plan de financement**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq du mois de septembre à neuf heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 bis rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA

*Nombre de
conseillers en
exercice : 48*

*Présents : 34
Absents
représentés :
7
Absent : 7*

ETAIENT PRESENTS

André THIEN AH KOON, Patrick LEBRETON, Jacquet HOARAU, Harry MUSSARD, Bernard PAYET, Blanche-Reine JAVELLE, Pierre ROBERT, Henri-Claude HUET (de l'affaire n° 1 à la question diverse n° 1) Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Axel VIENNE, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN, Inelda BAUSSILLON, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX-RIVIERE, Gilberte GERARD, Emmanuelle HOARAU, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON, Marie-Jo LEBON, Harry MALET, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Paulet PAYET, Marie-France RIVIERE, François RIVIERE, François ROUSSEY, Jessica SELLIER, Catherine TURPIN, Bachil VALY, Raymonde VIENNE, Henri-Claude YEBO.

REPRESENTE(E)S-PROCURATION

Sabrina PICARD (procuration à M. Paulet PAYET), Monique BENARD-DESLAIS (procuration à M. André THIEN AH KOON), Isabelle GROSSET-PARIS (procuration à M. Bachil VALY), Rose Andrée MUSSARD (procuration à M. Christian LANDRY), Marie-Andrée LEJOYEUX (procuration à Mme Blanche-Reine JAVELLE), Harry-

Claude MOREL (procuration à M. Harry MUSSARD), Alin GUEZELLO (procuration à M. François RIVIERE), Henri-Claude HUET (procuration à M. Axel VIENNE : de l'affaire n° 2 à l'affaire n° 17).

ETAIENT ABSENTS

Priscilla PAYET, Clarita TURPIN, Colette FONTAINE, André DUPREY, Olivier RIVIERE, José PAYET, Jean-Jacques VLODY.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N°10

**Opération « Extension des réseaux des eaux usées de la CASud
Programme 2013 — 2 lots sur le Tampon » :
— Acceptation de la subvention de l'ONEMA ;
— Approbation du plan de financement**

Note de synthèse

Le Président rappelle à l'Assemblée que la CASud, au titre de ses compétences statutaires, assure la gestion du service Assainissement.

1. Descriptif de l'opération

L'opération se décompose en deux lots :

- Lot n° 1 : réalisation du réseau d'assainissement des eaux usées du secteur « Rue Aristide Briand, rue des Glycines et rue de Bazeille » sur la commune du Tampon ;
- Lot n° 2 : réalisation du réseau d'assainissement des eaux usées du secteur « Rue du Tampon, Victor Hugo, Marius et Ary Leblond et sur la rue du Père Rognard » sur la commune du Tampon.

Les travaux à réaliser comprennent notamment :

- la réalisation et/ou la réhabilitation des collecteurs d'assainissement des eaux usées de diamètre 200 mm minimum, y compris les regards et culottes de branchement ;
- la pose ou la rénovation de regards de visite étanches de profondeur variable,
- la réalisation et/ou la réhabilitation des branchements individuels (nombre à confirmer par une étude parcellaire menée par le maître d'œuvre),
- d'une manière générale la résolution des désordres rencontrés sur les réseaux à réhabiliter et confirmés par l'enquête menée par le maître d'œuvre (déconnexion, étanchéité des ouvrages ...),

Par opportunité, avec les travaux de réalisation ou de réhabilitation du tout-à-l'égout, des travaux de modernisation du réseau d'eau potable seront éventuellement à effectuer.

Caractéristiques et linéaires projetés :

- Lot n° 1 : Rue Aristide Briand, rue des Glycines, rue Hubert Delisle et rue de Bazeille sur la commune du Tampon : **1 500 ml - PVC Ø 200 ;**
- Lot n° 2 : Rue du Tampon, Victor Hugo, Marius et Ary Leblond et sur la rue du Père Rognard sur la commune du Tampon : **1 500 ml - PVC Ø 200.**

2. Estimatif du coût de l'opération (stade AVP février 2015)

- Lot 1 :

Coût des études (Maître d'œuvre : IDR) : 21 722,00 € HT.

Estimatif du coût des travaux : 784 000,00 € HT.

Le coût prévisionnel du lot 1 est estimé à :

$$21\ 722,00\ \text{€ HT (études)} + 784\ 000,00\ \text{€ HT (travaux)} = 805\ 722,00\ \text{€ HT}$$

- Lot 2 :

Coût des études (Maître d'œuvre : ARTELIA) : 38 152,00 € HT.

Estimatif du coût des travaux : 2 275 000,00 € HT.

Le coût prévisionnel du lot 2 est estimé à :

$$38\ 152,00\ \text{€ HT (études)} + 2\ 275\ 000,00\ \text{€ HT (travaux)} = 2\ 313\ 152,00\ \text{€ HT}$$

3. Échéancier de réalisation de l'opération (prévisionnels travaux)

- Lot 1 :

Notification du marché de maîtrise d'œuvre à IDR : 13 novembre 2014

Durée des travaux : 5,5 mois + 2 mois de préparation

- Lot 2 :

Notification du marché de maîtrise d'œuvre à ARTELIA : 12 novembre 2014

Durée des travaux : 7 mois + 2 mois de préparation

4. Opportunités du financement

En septembre 2014, suite à un appel à projets, l'ONEMA a recensé les demandes de financement pour 2015 sur le territoire de la Réunion. Deux des sept opérations proposées par la CASud ont été retenues.

Le conseil d'administration de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, lors de sa séance du 25 mars 2015 et par délibération n° 2015-1, a décidé le principe de l'attribution d'une subvention de 531 000,00 € pour l'opération « Extension des réseaux des eaux usées de la CASud – 2 lots sur le Tampon ».

Plan de financement

Coût total de l'opération (Lot 1 + lot 2)	3 118 874,00 € HT + 265 104,29 € TVA 3 383 978,29 € TTC
Montant de la subvention allouée HT	531 000,00 €
Participation CA Sud	2 587 874,00 € HT + 265 104,29 € TVA 2 852 978,29 € TTC

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- 1- D'accepter la subvention de l'ONEMA de 531 000,00 €,**
- 2- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération présentant une participation CA Sud arrêtée à : 2 852 978,29 € TTC (en l'état actuel de l'avancement du projet),**
- 3- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1- Accepte la subvention de l'ONEMA de 531 000,00 €,**
- 2- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présentant une participation CA Sud arrêtée à : 2 852 978,29 € TTC (en l'état actuel de l'avancement du projet),**
- 3- Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

Abstentions : 00

Contre : 00

Pour : 41

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président de la CASUD



André THIEN AH KOON

Envoyé en préfecture le 02/10/2015

Reçu en préfecture le 02/10/2015

Affiché le



ID : 974-249740085-20150925-AFF10CC250915-DE